



Prise en compte des enfants dans le calcul de la retraite

Par qugus

Bonjour,

J'ai été fonctionnaire pendant 24 ans et j'ai pu prendre une retraite anticipée (père de 4 enfants) en 2012

depuis 2012 j'ai exercé une activité agricole (chef d'exploitation, cotisations à la MSA)... je peux prendre ma retraite agricole dans 3 ans environ

pour la liquidation de ma première retraite, 3 enfants ont compté (le 4^e n'avait pas 9 ans) 4 trimestres par enfant.

Je cherche à savoir comment seront comptabilisés les enfants dans le calcul de ma retraite agricole, sachant que dans ce régime, 1 enfant compte pour 8 trimestres

merci pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le plus fiable serait de contacter votre caisse de retraite pour demander une simulation.

Par kang74

Bonjour

Déjà vous ne pourrez pas avoir 8 trimestres par enfant puisque 4 sont destinés à la mère pour maternité .
Vous pouvez éventuellement avoir droit aux trimestres éducation.

Enfin jusqu'en 2010, les 4 trimestres éducations étaient aussi destinés à la mère .

Il faut que vous ayez eu des enfants après cette date ET que le couple ait informé avant les 4 ans de l'enfant que les trimestres iraient au père (mais personne ne te le dit ... pratique)

Par contre vous aurez bien la majoration de 10% pour avoir élevé 3 enfants au moins pendant 9 ans .

[url=https://www.msa.fr/lfp/retraite/majorations-pour-enfants?p_p_id=com_liferay_journal_content_web_portlet_JournalContentPortlet_INSTANCE_XovAaxJ95Ht6&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&_com_liferay_journal_content_web_portlet_JournalContentPortlet_INSTANCE_XovAaxJ95Ht6_read_more=3]https://www.msa.fr/lfp/retraite/majorations-pour-enfants?p_p_id=com_liferay_journal_content_web_portlet_JournalContentPortlet_INSTANCE_XovAaxJ95Ht6&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&_com_liferay_journal_content_web_portlet_JournalContentPortlet_INSTANCE_XovAaxJ95Ht6_read_more=3[/url]